Tiers-mondisation à Clichy-sous-Bois

17/02/2009 à 19h20

Un quart des occupants de L'Étoile du Chêne pointu, copropriété de 650 appartements – l'une des plus grandes de France -, sont menacés d'expulsion pour non-paiement des charges.

Les charges peuvent atteindre 4.500 euros par an pour un trois-pièces de 68 mètres carrés, un montant disproportionné au regard du salaire des occupants, pour la plupart des ouvriers et retraités ayant acquis leur bien dans les années 1970.

Le tableau est d'autant plus ubuesque que ***l'état de délabrement des immeubles augmente proportionnellement aux charges.*** *"Les compteurs ne fonctionnent pas correctement, d'où les erreurs et montants ahurissants des dettes d'eau".*

Pour autant, tout le monde n'est pas perdant :

"des bailleurs ayant acheté des appartements en adjudication pour tirer les fruits de locations que certains considèrent comme abusives. ***Des marchands de sommeil vont jusqu'à loger plusieurs familles dans le même appartement, dont certaines font les trois-huit", dénonce un voisin.*** *Un bailleur rentabiliserait ainsi 32 appartements sans toutefois payer ses charges de copropriété… "*

Source